

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.07.2015

Colorant de repérage 10X

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Colorant de repérage 10X

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: LD2000SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Mentions d'avertissement : Attention

Mentions additionnelles de danger:

Aucun(e)

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

| Ingrédients: | | |
|---------------------|------------------------------------|------------------------|
| CAS 57-50-1 | Saccharose, ACS | 50 % |
| CAS 7732-18-5 | Eau désionisée | 49.76 % |
| CAS 62625-28-9 | Bleu de bromophénol, sel de sodium | 0.12 % |
| CAS 77-86-1 | Tris(hydroxyméthyl)aminométhane, | 0.12 % |
| | | Pourcentages par poids |

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.07.2015

Colorant de repérage 10X

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Administrer la respiration artificielle au besoin.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec du savon et à l'eau. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Des difficultés respiratoires. Irritation. Nausée. Mal de tête.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Brouillard d'eau. Mist. Dioxyde de carbone. Poudre chimique sèche. Mousse d'alcool. Mousse polymère. En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Est susceptible de former des concentrations en poussières combustible en l'air.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH.

Informations supplémentaires (précautions):

Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Assurer une ventilation adéquate. Précautions. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Absorb with suitable absorbent material such as sand or earth and containerize for disposal. Éviter de produire de la poussière. Toujours appliquer les réglementations locales. Éliminer les

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.07.2015

Colorant de repérage 10X

contenants vides comme produits non utilisés. Voir Section 13. Voir Section 8.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Un ménage de routine devrait être institué afin que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Assurer la ventilation des réservoirs. Maintenir le contenant bien fermé. Protéger contre le gel et les dommages matériels.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

57-50-1, Saccharose, ACS, ACGIH : 10 mg/m³ MPT.
57-50-1, Saccharose, ACS, NIOSH : 10 mg/m³ MPT (poussière totale) ; 5 mg/m³ MPT (poussière respirable).

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail. Une ventilation normale est suffisante.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Protection de la peau:

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation.

Protection oculaire:

Lunettes de protection à écrans latéraux.

Mesures générales d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Faire un nettoyage de routine afin d'empêcher la production de poussière. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

| | | | |
|--|--------------|--|------------------------------|
| Apparence (état physique, couleur): | Liquide bleu | Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure: | Non explosif Non explosif |
| Odeur : | Inodore | Pression de vapeur à 20 °C: | 14 |

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.07.2015

| Colorant de repérage 10X | | | |
|---|-----------------------------|--|--|
| Seuil d'odeur: | Non disponible | Densité de la vapeur: | 0,7 |
| Valeur pH: | 5,5 à 7,5 à 342 g/l à 25 °C | Densité relative: | Non disponible |
| Point de fusion / congélation: | Environ 0 °C | Solubilités: | 342 g/l à 20 °C |
| Point d'ébullition / plage d'ébullition: | Non disponible | Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non disponible |
| Point d'éclair (creuset fermé): | Non disponible | Température d'auto-inflammation: | Non disponible |
| Taux d'évaporation: | <1 | Température de décomposition: | Non disponible |
| Inflammabilité (solide, gazeux): | Non disponible | Viscosité: | a. Cinématique: Non disponible b. Dynamique: Non disponible |
| Densité à 20°C: | Non disponible | | |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Aucune en cas de traitement normal.

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

Oxydants. Acide sulfurique. Acide nitrique.

Matériaux incompatibles:

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone et vapeurs et gaz irritantes et toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune information additionnelle.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Domages/irritations oculaires sévères: Aucune information additionnelle.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité No additional information.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.07.2015

Colorant de repérage 10X

Persistance et dégradabilité:

Non persistant.

Potentiel bioaccumulatif:

Pas facilement biodégradable.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Pas marchandises dangereuses

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Pas marchandises dangereuses.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Pas marchandises dangereuses.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Pas marchandises dangereuses.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Pas marchandises dangereuses.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.07.2015

Colorant de repérage 10X

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 1-0-0

HMIS: 1-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

| | |
|-------|---|
| IMDG | Code maritime international pour les marchandises dangereuses. |
| PNEC. | Concentrations estimées sans effet (REACH). |
| CFR | Code des règlements fédéraux (É.-U.) |
| SARA | Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.). |
| RCRA. | Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U). |
| TSCA. | Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.) |
| NPRI | Inventaire national des rejets de polluants (Canada). |
| DOT | US Department of Transportation. |
| IATA | Association internationale du transport aérien. |

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.07.2015

Colorant de repérage 10X

- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).